

Commission des Relations internationales et des
Questions européennes, des Affaires générales, des
Hôpitaux universitaires, des Professions des soins de
santé et du Règlement, de l'Informatique, du Contrôle
des communications des membres du Gouvernement et
des Dépenses électorales du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2014-2015

9 FÉVRIER 2015

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU LUNDI 9 FÉVRIER 2015

TABLE DES MATIÈRES

1	Interpellation de M. Christos Doulkeridis à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée « Premier comité de concertation » (Article 76 du règlement)	3
2	Interpellation de M. Jean-Luc Crucke à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée « Comité de concertation » (Article 76 du règlement)	3
3	Questions orales (Article 81 du règlement)	6
3.1	Question de M. Olivier Destrebecq à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée « Fonds européens pour l'emploi et formation en lien avec l'enseignement »	6
3.2	Question de M. Josy Arens à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée « Situation tunisienne »	8
3.3	Question de Mme Véronique Waroux à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée « Impact des offensives djihadistes de Boko Haram sur l'enseignement et la culture en Afrique »	9
3.4	Question de Mme Hélène Ryckmans à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée « Relations de la Fédération Wallonie-Bruxelles avec l'Arabie Saoudite »	10
3.5	Question de Mme Joëlle Maison à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée « Soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'Association belgo-palestinienne (asbl) »	11
3.6	Question de M. Jean-Luc Crucke à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée « Première rencontre avec son homologue flamand »	13
3.7	Question de M. Jean-Luc Crucke à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée « Rationalisation du parc immobilier francophone à l'étranger »	14
3.8	Question de M. Gilles Mouyard à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée « Situation des principaux ensembles et orchestres francophones »	15

Présidence de M. Jacques Brotchi, président.

– *L'heure des questions et interpellations commence à 14 h.*

M. le président. – Mesdames, messieurs, nous entamons l'heure des questions et interpellations.

- 1 **Interpellation de M. Christos Doulkeridis à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée « Premier comité de concertation » (Article 76 du règlement)**
- 2 **Interpellation de M. Jean-Luc Crucke à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée « Comité de concertation » (Article 76 du règlement)**

M. le président. – Ces interpellations sont jointes.

M. Christos Doulkeridis (ECOLO). – À l'occasion d'une question d'actualité, je vous ai interrogé sur les résultats de la première réunion du comité de concertation. Vous m'avez encouragé à vous interpellier pour que nous puissions aborder plus en détail le contenu de ces discussions.

Compte tenu des différences de majorités dans les exécutifs, le comité de concertation gagnera en importance sous cette législature. Nos citoyens n'ont pas à pâtir du découpage institutionnel de notre pays, fruit de décisions politiques prises au cours des cinquante dernières années. Pour cela il est essentiel que des concertations aient lieu dans les organes prévus. Les différences de majorité n'ont certes pas facilité les choses mais nous sommes contraints, d'une manière ou d'une autre, de nous réunir, de défendre nos points de vue et de négocier avec les autres entités. Il est donc fondamental que ces comités de concertation fonctionnent de manière optimale et que les entités évitent de se renvoyer perpétuellement la balle.

En réponse à ma question d'actualité, vous avez expliqué que plusieurs entités demandent que les différentes composantes de notre pays aient une lecture des contraintes budgétaires européennes qui distingue les dépenses d'investissements des autres dépenses. Vous avez évoqué, à titre d'exemple, les conséquences de cette lecture sur la recherche, l'innovation ou les bâtiments scolaires. On pourrait aller plus loin et réfléchir au cadre dans lequel s'établissent nos budgets. Vous savez que le TTIP suscite beaucoup d'interrogations et certains évoquent la possibilité de le suspendre. Quelles sont les entités qui ont soulevé ces interrogations? Comment cet échange en comité de concertation s'est-il tenu? Quelle en a été la conclusion?

Y a-t-il déjà des pistes dans cette direction? Un calendrier et une méthode de négociation sont-ils

prévus? Je serais très heureux de vous entendre sur ces aspects, monsieur le ministre-président.

Par ailleurs, lors de la dernière séance, nous avons abordé la radicalisation. Vous disiez qu'il fallait trouver un juste équilibre entre les mesures répressives et préventives. Ce point a-t-il été abordé par les entités? Quelle logique de concertation sera-t-elle suivie?

Une plateforme fédérale abordera les questions du vivre ensemble, du mal-être des jeunes, de la montée du rejet de l'autre dans toutes les couches de la population. Comment seront abordés les débats sur ces questions? Quel est le point de vue de votre gouvernement, monsieur le ministre-président? Pour mon groupe, l'approche doit être la plus réaliste possible, nous devons plancher sur la prévention. La répression relève d'ailleurs davantage des compétences du fédéral.

Une autre question importante pour les travailleurs du secteur mais aussi pour le budget est celle des pensions. Vous nous avez indiqué qu'un groupe de travail *ad hoc* ne serait pas créé mais que la problématique serait prise en compte dans « l'évaluation des effets des politiques fédérales ». Cette formulation est assez floue. Je profite de cette interpellation pour vous demander plus d'explications. Quel message faire passer aux enseignants concernés après vos premières discussions en comité de concertation? Plus généralement, quels autres débats avez-vous eus qui sont susceptibles d'avoir une influence sur notre Fédération?

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Je ne ferai que compléter l'intervention de M. Doulkeridis, à laquelle je souscris largement.

Monsieur le ministre-président, il serait utile de disposer d'un inventaire des débats du comité de concertation, en particulier sur les thématiques qui touchent aux compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Sur le plan budgétaire et eu égard aux exigences européennes, la donne est en train de changer, et pas forcément dans le sens voulu par une partie de la Wallonie. La semaine dernière, le Parlement wallon a procédé à des auditions très intéressantes sur le fameux Sec. Le représentant de l'Institut des comptes nationaux (ICN), organisme chargé d'exécuter les décisions européennes en Belgique, a laissé entendre qu'il y avait une ouverture pour les investissements, mais uniquement ceux pilotés par le Plan Juncker.

Cela voudrait dire que si l'Europe accepte de déroger aux règles qu'elle impose aux États et aux entités, c'est uniquement sur des matières qu'elle copilote elle-même, ce qui laisserait une marge d'autonomie totalement nulle pour les bâ-

timents scolaires ou les investissements dans les communes. Cet élément a-t-il été abordé lors des concertations ? Comment comptez-vous réagir ?

À propos du radicalisme, nous devons évidemment tenir compte de l'actualité qui dépend largement du fédéral pour la sécurité, mais nous devons aussi avoir une vision à long terme et étudier l'historique du phénomène. Ce n'est pas du jour au lendemain que des jeunes se sont radicalisés ou ont fait preuve de déviances. Si nous voulons, à moyen et à long termes, mener une politique permettant d'éviter les travers dénoncés par tous les partis démocratiques, comment le comité de concertation et la Fédération, dans la limite de ses compétences, feront-ils pour fixer des lignes de conduite visant le mieux-vivre ensemble ? Nous devons respecter les compétences spécifiques de chaque niveau de pouvoir et collaborer entre nous. Ce point a-t-il été abordé ? Quelle sera la mission de notre Fédération à cet égard ?

M. Rudy Demotte, ministre-président. – La réunion du 28 janvier dernier qui a annoncé la reprise des comités de concertation nous a permis de faire le point sur des questions restées pendantes durant ces nombreux mois. Pour ce qui concerne les compétences de la Communauté française, les principaux thèmes abordés furent les suivants :

Je souhaite rappeler nos compétences en la matière. Tout d'abord la problématique du radicalisme. Dès le début de la législature, notre Fédération s'est attelée à un plan que nous avons adopté récemment, avant les événements qui ont déclenché une réflexion plus poussée sur le radicalisme. Cette précocité était liée aux compétences communautaires qui, si elles n'ont pas fait l'objet de concertations préalables avec d'autres entités, devaient s'imbriquer dans les responsabilités institutionnelles de chaque niveau de pouvoir.

Il n'y avait donc pas, à proprement parler, d'exclusion de l'un ou l'autre niveau de pouvoir, ni les entités fédérées ni l'État fédéral, tous ont été informés de notre plan une fois celui-ci adopté. Chaque mesure a été prise en son temps et la concertation intervient au bon niveau et au bon moment, c'est-à-dire dans le comité ad hoc, le comité de concertation.

Dans ce comité de concertation, nous avons donc demandé que nos représentants soient associés à la plate-forme fédérale. Cela n'aurait d'ailleurs pas eu de sens de mettre en place la plate-forme sans demander aux entités fédérées d'avoir des points de contact. À ce jour, nous n'avons toujours pas plus d'informations sur son installation.

Sur le fond, compte tenu de la nature de nos compétences, je confirme qu'en matière de radicalisme, la Fédération Wallonie-Bruxelles est exclusivement inscrite dans l'axe de prévention. De son côté, la politique fédérale comporte des mesures

répressives mais également quelques mesures préventives qui pourraient faire l'objet d'un échange de bonnes pratiques dans ladite plate-forme.

Le deuxième point, relatif aux pensions dans le secteur public, plus particulièrement dans l'enseignement, prévoit la suppression progressive de la bonification pour diplôme. Le débat porte sur la fin de la comptabilisation des années d'études dans la carrière, qui aura des répercussions tant sur le calcul du moment de départ à la retraite que sur le calcul subséquent du montant que l'intéressé obtiendra au moment de ce départ. On n'encourage évidemment pas les jeunes en leur disant que les années d'études ne seront plus valorisées ! Certaines considérations ont été exposées en Comité A, comité commun à l'ensemble des services publics. Il en a été tenu compte au travers de la mise en œuvre de mesures transitoires.

Au-delà, le comité de concertation nous a permis de demander la création d'un groupe de travail spécifique. Nous voulons rendre les auteurs de la réforme fédérale des pensions du secteur public conscients des conséquences des mesures sur la carrière des enseignants qui sont confrontés à un départ anticipé à la retraite, repoussé parfois au-delà même de l'esprit de la réforme fédérale.

Nous n'avons pas été suivis sur ce point. Le gouvernement fédéral a déclaré que les espaces de concertation existent déjà, notamment le Comité A qui traite de ces matières, et que les Communautés seraient « associées aux travaux du Comité national des pensions sur les projets et propositions ayant un impact sur leurs compétences ».

Nous veillerons à y être vraiment associés et à faire entendre nos arguments pour défendre le statut de nos enseignants et de tous les agents de la Fonction publique. Je ne dispose d'aucun autre élément d'information, aucun autre sujet que ceux dont je viens de parler n'ayant été évoqué en comité de concertation.

La question de l'imputation des investissements publics sur le solde de financement Sec, c'est-à-dire le système européen de comptabilité, revêt une grande importance pour nos budgets et nos comptes d'entité publique. Sur ce point, la première réunion du comité de concertation nous a donné l'occasion de transmettre officiellement au gouvernement fédéral le *position paper* de décembre 2014, un document rédigé en commun avec la Région de Bruxelles-Capitale et la Région wallonne et qui a trait à la demande de modification des règles d'imputation Sec.

Concrètement, nos demandes sont de deux ordres et elles convergent largement avec les conclusions du gouvernement flamand. D'abord, nous demandons une modification des règles d'imputation Sec des investissements dans les budgets et comptes publics. Ensuite, une neutralisation, selon des modalités et un champ d'application à dé-

terminer, des investissements réalisés par les autorités publiques pour soutenir l'économie en cette période de conjoncture basse.

Nous demandons dès lors au gouvernement fédéral de nous rejoindre sur ce point et au premier ministre de relayer ces positions lors du prochain Conseil européen si possible. Le gouvernement fédéral a souhaité d'abord approfondir l'analyse de la thématique. Elle sera examinée par un groupe de travail interfédéral, réuni à l'initiative de la présidence de la Conférence interministérielle Finances et Budget. Le résultat de ses travaux sera examiné lors d'une prochaine réunion du comité de concertation. Le débat avance donc, mais lentement, il faut l'admettre.

Concernant l'impact socio-économique des décisions des entités fédérale et fédérées sur les pouvoirs locaux, le contexte impose la réalisation d'économies budgétaires à toutes les entités mais celles-ci n'en mesurent pas toujours l'impact indirect sur les autres composantes de l'État. Nous sommes dans un jeu de vases communicants extrêmement complexe. Voilà pourquoi, avec mes collègues des autres entités fédérées, nous demandons une analyse concrète de cet impact à la section « Besoin de financement des pouvoirs publics » du Conseil supérieur des Finances (CSF), chargée de rendre des avis sur les objectifs budgétaires, le volet des investissements ayant une importance particulière étant donné le renforcement des normes de comptabilisation Sec en la matière.

Nous avons donc demandé que les modifications de l'arrêté royal du 3 avril 2006 organisant le CSF, approuvées par le comité de concertation en décembre 2013, soient mises en œuvre par le gouvernement fédéral. Il s'agit notamment de la désignation d'experts en matière de finances des pouvoirs locaux, qui assisteront à la réunion de la section « Besoins de financement des pouvoirs publics » pour les questions les concernant.

Par ailleurs, le secrétariat du Conseil supérieur des Finances devra, dans les meilleurs délais, fournir aux entités une note de méthodologie arrêtant les données statistiques, budgétaires et financières qu'il doit obtenir des pouvoirs locaux pour étayer ses rapports, notamment sur les mesures d'impact des décisions des entités.

Concomitamment, nous avons effectivement eu connaissance de la communication de l'Union européenne du 13 janvier, que nous avons commencé à défricher. Je rejoins M. Crucke à ce sujet. Si l'Union européenne ne limitait l'assouplissement des normes ayant trait à l'investissement qu'aux aspects dérivés de la mise en œuvre du Plan Juncker, elle se tirerait une balle dans le pied. Nous avons donc intérêt à maintenir un discours clair, demandant à l'Union, certainement pas du laxisme, mais bien la possibilité de réaliser des investissements structurants pour sauver l'économie, sans que celle-ci ne soit réduite aux cas prévus

par le Plan Juncker.

Ceci ressemble un peu à la doctrine du « donne-moi ta montre, je te dirai l'heure ! » Nous avons besoin de pouvoir disposer de moyens financiers que nous investissons dans des secteurs majeurs qui ne sont pas seulement des secteurs d'investissement matériel. Aujourd'hui l'investissement dans l'immatériel – l'éducation, la formation, l'innovation au sens de création de valeurs – doit être vu sous l'angle de l'économie des terrains d'ensemencement absolument prioritaires.

Je vous ai donné une opinion qui, pour le moment, n'est pas soutenue par les notes internes de la Commission européenne, ce que je regrette.

Reste enfin la question du financement des institutions culturelles et scientifiques fédérales. J'ai déjà eu l'occasion de dire, notamment en commission, que l'assèchement des finances de certaines institutions peut créer un véritable problème de visibilité pour la Belgique.

La Belgique garde des compétences biculturelles. J'ai dès lors voulu, aux côtés du ministre-président de la Région de Bruxelles-Capitale – puisque la plupart des institutions biculturelles s'y trouvent –, réaffirmer notre attachement à ces institutions.

Je mesure le jeu qu'une certaine droite nationaliste flamande veut instaurer en asséchant les moyens tout en maintenant les besoins au même niveau. Nous craignons que certains se retournent vers les entités fédérées pour dire : « du biculturel faite du bicommunautaire. » Dans le bicommunautaire, une partie aura un peu plus de latitude et de moyens que l'autre au risque de *défrancisation*, d'un certain nombre d'institutions, dans le biculturel ou dans le bicommunautaire.

Je suis extrêmement direct en vous disant cela. Je le dis aux amis francophones de la majorité fédérale et de l'opposition, ce serait une erreur de laisser filer ces institutions ou de ne pas les soutenir suffisamment.

Voilà les thèmes que j'ai abordés lors de cette réunion du comité de concertation.

M. Christos Doulkeridis (ECOLO). – Je vous remercie pour vos réponses, monsieur le ministre-président.

Monsieur Crucke, votre intervention est intéressante. Nous avons des configurations de majorités différentes aux différents niveaux de pouvoir mais, si j'ai bien compris, la lecture que vous semblez défendre sur les investissements rejoint celle que je défends dans mon interpellation et reprise par le ministre-président. Vous apporterez sans doute des précisions à ce sujet dans votre réplique.

L'enjeu évidemment est d'adopter au minimum une position belge. Il va falloir trouver un rapport de force différent à l'échelle européenne

pour avoir une lecture qui considère qu'investir fait partie de la relance économique et est un objectif économique.

C'est donc un point important. Si j'ai bien compris, la porte n'était pas fermée à l'issue de ce comité de concertation. La position belge est réservée et devra être discutée dans l'une ou l'autre instance avant le prochain Conseil européen.

Monsieur le ministre-président, vos précisions à ce sujet seraient intéressantes.

La question de la trajectoire budgétaire des différentes entités a-t-elle été abordée ou le sera-t-elle bientôt ? Elle permettra de définir la manière dont nous répondons aux demandes de l'Europe. Quelle sera la répartition des efforts à fournir entre les entités ? Sauf erreur de ma part, il semble que la Belgique ne se soit pas encore prononcée à ce sujet. Chacun a élaboré son budget mais les engagements n'ont pas encore été fixés pour que la Belgique respecte les normes européennes.

Je soutiens le fait que chacun doit prendre ses responsabilités pour le financement des institutions publiques fédérales car on agit un peu à l'aveugle en prenant une décision comme si elle n'avait aucun impact sur les autres entités, comme si le fait de supprimer des subsides ou des subventions à l'échelle fédérale n'avait aucune conséquence sur les autres entités, sur les institutions visées et sur les citoyens qui risquent de perdre leur emploi. Une fois encore, des conséquences économiques pervertissent l'objectif de maîtriser les finances publiques puisqu'il y a bien quelqu'un, quelque part, qui devra payer ces additions.

Mon groupe soutient donc la position que vous semblez avoir adoptée et qui permettra d'avancer. J'ai bien entendu votre réponse portant sur les tensions intercommunautaires.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Monsieur le ministre-président, je reviendrai sur l'élément budgétaire et particulièrement sur celui lié aux investissements. Je le ferai d'autant plus facilement que, comme vous le savez, M. Juncker n'appartient pas à la famille libérale et que le Parlement européen n'a pas une majorité libérale mais bien socialiste et sociale-chrétienne. Cependant, dans une volonté d'élargir l'horizon, les libéraux sont présents dans certaines instances.

Je parle donc d'autant plus aisément que les libéraux sont les moins proches de M. Juncker. Je constate que, rusé comme un renard, il tente clairement de nier, sur la base d'un plan de relance économique, qu'il puisse agir différemment.

Le développement de l'Europe ne se fait pas à l'unisson. Heureusement, car nous ne pourrions pas parler de développement car chaque pays a besoin d'investissements propres. Il ne faut pas se leurrer, M. Juncker est lié aux grands États et je crains que nos discours, quels qu'ils soient, de la

majorité comme de l'opposition, ne soient plus entendus. Je dis donc à la famille sociale-chrétienne du gouvernement fédéral et des entités fédérées qu'elle devrait peut-être agir clairement.

Or je ne l'ai pas entendue dans ce débat. S'il y a bien une famille qui ne s'est pas exprimée, c'est la famille sociale-chrétienne qui, malheureusement, semble ne pas vouloir prendre position. Peut-être le fera-t-elle quand il sera trop tard. C'est une vertu que d'autres lui reconnaissent.

Monsieur le ministre-président, le ministre fédéral du Budget a tendu la main aux entités fédérées : il me semble opportun de la saisir. Ensemble, nous pouvons arriver à élargir le cercle, tout en sachant – et c'est peut-être là que ma position diffère de celle de M. Doulkeridis – que l'équilibre budgétaire est un impératif.

Monsieur le ministre-président, quand je vous entends dire que la politique de M. Elgers est un peu « donne-moi ta montre, je te donnerai l'heure », je vous réponds que quand vous aviez la montre en mains, vous dépassiez systématiquement l'heure – vous étiez systématiquement en déficit budgétaire. C'est là que le langage que l'on tient avec l'Europe perd en crédibilité. Il est indigne que les ministres du Budget, quels qu'ils soient, parlent le même langage – je n'entends pas nécessairement la même vérité.

M. Christos Doulkeridis (ECOLO). – Ce n'est pas l'équilibre budgétaire qui nous pose question, mais la manière d'y arriver. Nous estimons qu'il est possible de réaliser un certain nombre de recettes. L'exemple actuel du « SwissLeaks » montre qu'il est possible d'équilibrer ses recettes et ses dépenses autrement qu'en diminuant les services que l'on rend à la population.

M. le président. – Les incidents sont clos.

3 Questions orales (Article 81 du règlement)

3.1 Question de M. Olivier Destrebecq à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée « Fonds européens pour l'emploi et formation en lien avec l'enseignement »

M. Olivier Destrebecq (MR). – Monsieur le ministre-président, la Commission européenne a marqué son aval sur des dossiers introduits par le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région wallonne.

L'enveloppe totale atteindrait 2,5 milliards, en cofinancement avec les entités fédérées. Confirmez-vous ces chiffres ? Quelle part revient à la Fédération Wallonie-Bruxelles ? Cette manne financière représente une opportunité réelle qu'il convient de valoriser et d'investir dans des projets porteurs.

Que ce soit le Fonds social européen (FSE) ou le Fonds européen du développement régional (Feder), l'Europe envoie un signe clair et positif à la Région et la Fédération Wallonie Bruxelles. Pour le FSE en particulier, quatre grands domaines sont proposés. Ils ont tous trait, de près ou de loin, à la formation et à la création d'emplois. Certes, il ne s'agit pas de matières communautaires. Pouvez-vous néanmoins nous en exposer les grandes lignes et la manière dont ils auront des effets en Fédération Wallonie Bruxelles ?

Un groupe indépendant a été chargé par le gouvernement wallon de découvrir des pistes de projets concrets et porteurs. En est-il de même en Fédération Wallonie Bruxelles ? Avez-vous fixé des priorités ? Le cas échéant, quelles sont-elles ? Dans quel délai l'avis du groupe de travail indépendant est-il attendu ?

Pour le volet Feder, quelles seront les priorités du gouvernement ?

Comment y recourrons-nous ? Les services des ministres ont-ils coordonné leur réflexion sur l'élaboration des projets détaillés ?

M. Rudy Demotte, ministre-président. – Les programmes opérationnels du FSE et du Feder ont été adoptés par la Commission européenne les 15 et 16 décembre, après plus d'une année de travail préparatoire, en partenariat avec les directions régionales de l'Emploi et des Régions de la Commission européenne.

L'Union européenne investira 1,29 milliards d'euros, aux côtés de la Wallonie, de la Communauté française et de la Cocof, portant l'enveloppe budgétaire globale à quelques 2,5 milliards d'euros, notamment grâce à la reconnaissance, dans les règlements européens, de la catégorie « régions en transition ».

J'ai d'ailleurs insisté auprès des intéressés pour que ce concept soit repris dans les dispositifs de financement. Le produit intérieur brut par habitant peut, dans certaines régions, être légèrement supérieur à la limite des 75 pour cent et atteindre 90 pour cent. Ce taux remplace la logique antérieure d'abandon progressif. La Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région wallonne ont joué un rôle direct dans ce processus de négociation lorsque nous exerçons la présidence de l'Union européenne.

Dans la catégorie des régions les plus développées, le PIB est supérieur à 90 pour cent de la moyenne européenne. Cette catégorie comprend notamment le Brabant wallon.

Conformément à la volonté de la Commission et à la logique de ciblage qui guide nos gouvernements, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Wallonie ont concentré leurs efforts sur les thématiques prioritaires qui ont été clairement identifiées.

Les programmes Feder et FSE alloueront 575 millions d'euros au soutien des entreprises et au développement de l'économie ; 90 millions d'euros pour encourager la créativité et accompagner les entrepreneurs ; 440 millions d'euros à la recherche et à l'équipement, avec un focus sur la valorisation des résultats ; 360 millions d'euros à la formation et à l'enseignement secondaire et supérieur ; 500 millions d'euros à la revitalisation des grands centres urbains ; 60 millions d'euros à la dépollution des chancres et enfin 250 millions d'euros à l'inclusion sociale, l'alphabétisation, l'accompagnement, la formation des demandeurs d'emploi et l'éducation permanente, auxquels s'ajoutent 105 millions pour l'emploi des jeunes.

La volonté du gouvernement est de concentrer ses efforts sur les thématiques porteuses comme l'emploi, la formation, le redéploiement économique ou encore l'enseignement.

Nous souhaitons que les opérateurs puissent bénéficier le plus vite possible des moyens financiers. L'appel à projets s'est déroulé de la mi-mars à la mi-mai 2014. Il s'est soldé par le dépôt de 2 061 projets, tant pour le Feder que pour le FSE, ce qui représente une demande globale de 4,7 milliards d'euros.

Tout comme en 2007-2013, les gouvernements wallon et de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont décidé de recourir à un groupe de travail indépendant, chargé d'analyser les projets et de remettre des recommandations concrètes. Les critères d'analyse portent sur l'éligibilité des projets selon les règlements fixés dans les programmes opérationnels, leur stratégie au regard de la stratégie générale d'Europe 2020 et du contenu du programme opérationnel et, enfin, leurs effets multiplicateurs pour le développement des stratégies wallonnes et de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Tout cela se fera avec l'appui d'un consultant externe qui a, au préalable, remis un avis d'opportunité étayé sur l'ensemble des dossiers déposés.

Comme vous le savez, ce mode de sélection a été jugé exemplaire par l'Union européenne. Elle a d'ailleurs préconisé qu'il soit reconduit et cité en exemple dans la programmation 2014-2020.

Le groupe de travail a commencé ses travaux en juillet 2014 et les décisions du gouvernement sont attendues très prochainement pour le FSE et pour le printemps 2015, en ce qui concerne le Feder. Toutes les conditions seront alors réunies pour lancer les projets au bénéfice du développement de l'enseignement, de la formation et de l'emploi.

M. Olivier Destrebecq (MR). – Je vous remercie pour votre réponse complète, monsieur le ministre président. Au-delà des chiffres et des bonnes intentions, j'imagine que nous reviendrons aux éléments pratiques parce que la Wallonie et la

Communauté en ont bien besoin.

Dans l'ensemble des chiffres communiqués, certains concernent un élément qui m'intéresse particulièrement et revient malheureusement dans l'actualité : la reconversion des bassins sidérurgiques de Liège, La Louvière et Charleroi. La reconversion et le développement d'un nouveau paysage doit être au cœur de notre réflexion. Sans être obsédé par la dépollution, la pollution est une empreinte que nous ne pouvons léguer aux générations futures. Nous ne pouvons nous limiter à un simple constat, nous devons préparer le terrain pour les générations futures ! Même s'il est moins important, le soutien consacré à la dépollution doit retenir notre attention autant que les autres thèmes. C'est une politique qui doit absolument être développée en Communauté française.

3.2 Question de M. Josy Arens à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée « Situation tunisienne »

M. Josy Arens (cdH). – Depuis les révolutions de 2011 qualifiées de « printemps arabe » et qui ont abouti au renversement de certains régimes, le monde est particulièrement attentif aux événements qui se déroulent dans les pays du Maghreb.

Dernièrement la Tunisie a connu un renouvellement de ses représentants politiques ; d'abord fin octobre 2014, lors des élections législatives, qui ont porté le parti laïque Nidaa Tounes à la tête de l'assemblée des représentants du peuple. Ensuite, fin décembre dernier, l'un des hommes forts de ce parti, M. Caïd Essebsi a remporté le scrutin, devenant ainsi le premier président issu d'une élection démocratique.

Bien que ces élections soient indéniablement encourageantes, le véritable baromètre d'une démocratie est davantage la liberté d'expression et le respect des droits de l'homme. Force est de constater que l'actualité n'est pas pleinement réjouissante.

Le blogueur Yassine Ayari, aujourd'hui en grève de la faim, a été condamné, le 20 janvier dernier, à un an de prison pour avoir critiqué l'armée sur Facebook.

Monsieur le ministre-président, comment voyez-vous la situation tunisienne ? Les nouvelles forces en présence laissent-elles présager un meilleur avenir pour la liberté d'expression ? Quelles sont les nouvelles tendances de notre coopération bilatérale notamment en matière culturelle, des médias, de l'enseignement, des partenariats entre nos sociétés civiles respectives ?

Dans le contexte actuel, quelles initiatives conjointes envisagez-vous de prendre en vue d'améliorer la compréhension réciproque entre l'Europe et le monde arabo-musulman ?

M. Rudy Demotte, ministre-président. – Je suis toujours heureux d'aborder la question tunisienne. En effet, dès le lendemain de la chute du régime en janvier 2011, la Fédération a activement accompagné le processus de transition politique. Nous étions parmi les premiers sur le terrain.

Depuis je me suis rendu à plusieurs reprises en Tunisie pour poursuivre notre soutien concret, notamment aux médias. En mars prochain, j'assisterai au Forum social mondial qui se tiendra à Tunis. J'aurai l'occasion d'y rencontrer les nouvelles autorités. Une Constitution garantissant les acquis de 1956 représente un des principaux enjeux pour les droits des femmes ; elle consacre le principe d'égalité des chances et la parité dans l'assemblée.

La Constitution garantit également, et c'est un fait unique dans le monde arabo-musulman, la liberté de conscience et le caractère civil de l'État. Ces thèmes ont fait l'objet de débats parfois violents entre conservateurs et progressistes tunisiens. Pourtant, ces derniers sont parvenus à concilier ce que certains prétendent inconciliable : l'islam et la déclaration universelle des droits de l'homme !

Certes, ce modèle sera mis à l'épreuve de la réalité, il devra s'intégrer à l'ensemble des lois de l'État tunisien. Mais comparativement aux crimes odieux perpétrés par ailleurs au nom de la religion, j'estime que la Tunisie peut être fière de ce qu'elle a accompli en quatre ans.

J'en viens au processus électoral marqué par la tenue des élections législatives et présidentielle à la fin de l'année dernière. Ce processus qui clôt une période de transition de quatre années, commencée au lendemain de la révolution, a été un réel succès. Cette réussite est un exemple pour tous ceux qui luttent pour l'établissement d'un régime démocratique dans toutes les régions du monde, et en particulier au Maghreb et au Moyen-Orient. Le nouveau gouvernement tunisien dirigé par le premier ministre Habib Essid est issu d'une coalition de cinq partis et d'indépendants. Il devait recevoir la confiance du parlement. La liberté d'expression reste cependant un sujet délicat. Le cas du blogueur Yassine Ayari que vous évoquez en témoigne. Ce 20 janvier, la cour pénale du tribunal militaire de Tunis l'a condamné à un an de prison pour atteinte à l'armée dans ses publications sur internet. Il sera fait appel de ce jugement ce 11 février. Notre délégation fera part de notre inquiétude aux autorités tunisiennes.

Il convient aussi de saluer la création de la Haute autorité indépendante de communication audiovisuelle (Haica). Lors d'un entretien avec l'ancien président tunisien, Moncef Marzouki, en mars 2012, j'avais fait part de notre préoccupation à propos des reports successifs de sa création. Ce fut chose faite en 2013, avec le concours du Conseil supérieur de l'Audiovisuel de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui avait apporté son ex-

pertise. La mise en place de cette instance d'auto-régulation est le premier pas concret dans le processus de réforme du secteur médiatique tunisien prévu par le décret-loi 116-2011. Il importe de poursuivre en ce sens. Nous continuerons à nous présenter comme des partenaires loyaux et attentifs de cette évolution. La tenue de la Commission mixte à Tunis, pour approuver le prochain programme de travail triennal, sera l'occasion d'accentuer encore notre coopération dans différentes matières, notamment l'éducation et l'environnement.

Au niveau transversal, une attention particulière sera accordée aux projets portant sur le dialogue interculturel, le soutien à la société civile, l'approche du genre et l'égalité des chances.

Vous pouvez être rassurés, la Fédération Wallonie-Bruxelles est déterminée à poursuivre son action en Tunisie et avec la Tunisie, aux côtés de la société civile et des progressistes, à un moment crucial de son histoire.

M. Josy Arens (cdH). – Je vous remercie, monsieur le ministre, pour votre réponse très complète. Je suis rassuré de vous entendre dire que la liberté d'expression demeure un sujet délicat en Tunisie. Il est urgent de veiller au respect des droits de l'Homme. La presse nous apprendait encore ce matin qu'un Suédois présent en Tunisie avait été condamné à deux ans de prison pour homosexualité. Nous devons absolument rester vigilants.

3.3 Question de Mme Véronique Waroux à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée « Impact des offensives djihadistes de Boko Haram sur l'enseignement et la culture en Afrique »

Mme Véronique Waroux (cdH). – Monsieur le ministre-président, je souhaite attirer l'attention de cette commission sur le drame intervenu début janvier dans le Nord-Est du Nigeria, sur les rives du lac Tchad. Les villes de Baga et Doron Baga sont tombées entre les mains de l'organisation islamiste Boko Haram, dans l'indifférence quasi générale. Selon Amnesty International, il s'agirait pourtant de l'attaque « la plus grande et la plus destructrice jamais perpétrée par Boko Haram depuis le début de son insurrection en 2009 ». Il est question de 2000 morts, ainsi que de la destruction de milliers de bâtiments, de nombreuses écoles et de la fuite des habitants. Par ailleurs, au Nigeria, Boko Haram provoque des bouleversements profonds dans les populations dominées par ses techniques d'endoctrinement, son intolérance à l'égard des autres musulmans ou des autres religions. L'enseignement et la culture soumis au diktat de cette organisation sont totalement perturbés. Boko Haram prône un islam radical et rigoriste et un enseignement inhérent à ses vues, l'abandon des arts et des sports, avec notamment

l'interdiction de chanter et de danser, l'écartement des jeunes filles des processus d'éducation. Les écoles constituent désormais régulièrement au Nigeria des cibles pour Boko Haram, dont le nom signifie en haoussa « l'éducation occidentale est un péché ». Cet obscurantisme vise désormais le Niger, le Tchad et le Cameroun. Il en a été de même avec les extrémistes musulmans au Mali. Les islamistes radicaux y ont saccagé plusieurs mausolées et les principales mosquées de Tombouctou, monuments classés au patrimoine mondial de l'humanité.

La Fédération entretient-elle des relations d'une quelconque nature avec ce vaste territoire où, pour rappel, le Niger, le Cameroun, le Tchad et le Mali sont francophones? Disposons-nous de moyens d'actions diplomatiques et/ou humanitaires afin de venir en aide à ces populations et de soutenir un enseignement d'ouverture et une culture originelle? Si tel n'est pas le cas, pouvez-vous inciter le gouvernement fédéral à prendre des initiatives en ce sens?

M. Rudy Demotte, ministre-président. – Je partage le sentiment d'horreur que suscitent les actes barbares commis par le groupe terroriste Boko Haram. Nous sommes au côté des populations qui subissent ces exactions. La Fédération Wallonie-Bruxelles se doit d'agir efficacement dans le cadre de ses moyens. Nous avons défini les pays prioritaires pour nos politiques de coopération bilatérale. Nous ne pouvons être partout tout le temps. Les pays concernés par le fléau que vous évoquez ne font pas partie de ces États prioritaires.

Si nous ne disposons pas de moyens d'action diplomatiques et humanitaires pour intervenir directement auprès de ces populations, nous avons néanmoins des outils politiques sur lesquels compter, notamment l'OIF. La nouvelle secrétaire générale de l'organisation, Mme Michaëlle Jean, a déjà pris position sur les exactions perpétrées dans cette région. Nous la soutenons, nous avons pris position au sommet de Dakar. Nous nous sommes entretenus à cette occasion avec des représentants des présidents des républiques concernées par ces drames. Ces discussions se sont conclues par une résolution condamnant toute forme de terrorisme.

Nous avons dit que, sous toutes les formes données à l'OIF, nous lutterions contre le terrorisme et soutiendrions les efforts des pays de la sous-région et au-delà.

Cet appel a été entendu puisqu'à l'issue du 24e Sommet de l'Union africaine, qui s'est tenu à Addis-Abeba le 1er février, les chefs d'État et de gouvernement africains ont décidé d'établir une force multinationale mixte chargée de lutter contre le groupe Boko Haram au Nigeria et dans les pays voisins, notamment au Cameroun, au Tchad et au Niger.

Nous devons saluer le déploiement par

l'Union africaine d'une force multinationale réunissant le Bénin, le Cameroun, le Nigeria, le Niger et le Tchad, force qui, selon nos estimations, est aujourd'hui de quelque 7 500 hommes.

Il est clair que je resterai attentif à l'évolution de cette situation en actionnant tous les leviers possibles.

Mme Véronique Waroux (cdH). – Nos moyens étant limités, je savais que ma question pouvait éventuellement être considérée comme inopportune.

Néanmoins, comme vous l'avez dit, sous toutes les formes, il faut agir et sensibiliser. Nous parlons ici essentiellement d'enseignement et d'éducation mais, sur place, il s'agit de viols, de kidnappings, de meurtres, de massacres.

Plus nous serons nombreux à être sensibilisés, plus les réactions seront importantes. La force internationale mise en place est un pas important et l'accompagnement sur place doit se poursuivre car le fléau se propage.

3.4 Question de Mme Hélène Ryckmans à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée « Relations de la Fédération Wallonie-Bruxelles avec l'Arabie Saoudite »

Mme Hélène Ryckmans (ECOLO). – Monsieur le ministre-président, cet après-midi, nous sommes interpellés par des questions de relations internationales et de rapports entre la Fédération et un certain nombre d'États concernant des situations de remise en cause des droits humains.

Ma question porte sur les relations de la Fédération avec l'Arabie saoudite, mais surtout sur la position qu'elle pourrait adopter par rapport à un cas particulier, à savoir la punition infligée à Raef Badaoui.

Alors que nous venons de connaître un mouvement international de manifestations diverses rappelant l'attachement largement partagé à la liberté d'expression et que notre parlement a entendu des discours engagés quant à son respect, le cas de cette personne ne peut qu'interpeller.

Emprisonné depuis 2012, Raef Badaoui était l'animateur du site internet Liberal Saudi Network et a été le lauréat, en 2014, du prix Reporters sans frontières (RSF) pour la liberté de la presse. Il a été condamné à recevoir mille coups de fouet, à raison de cinquante coups au cours de vingt séances, pour outrage à l'Islam. Et pourtant, il n'a fait qu'exercer pacifiquement son droit à la liberté d'expression et de réunion.

Cette peine a été dénoncée par le Haut Commissariat de l'ONU aux droits de l'Homme et par l'Union européenne, qui l'ont jugée « inacceptable ». Je n'ai pas entendu la Belgique réagir officiellement à cette condamnation.

L'Arabie saoudite étant souvent considérée comme un pays « ami » ou à tout le moins allié et comme un partenaire à plus d'un titre, la Belgique entretient des relations diplomatiques et commerciales avec ce Royaume. J'en veux pour preuve le récent déplacement de notre Souverain lors de l'intronisation du nouveau chef de cet État.

Que pensez-vous de cette condamnation, monsieur le ministre ? En tant que responsable politique, avez-vous entrepris une quelconque action envers l'Arabie saoudite pour faire libérer Badaoui et veiller au respect de la liberté d'expression ? Seriez-vous prêt à mener de telles actions ? Si oui, lesquelles ?

Nous sommes nombreux à être choqués et attentifs au respect des droits humains. La réaction devant l'ambassade d'Arabie saoudite chaque jeudi prend de plus en plus d'ampleur et l'heure du rassemblement a été quelque peu modifiée par Amnesty international afin de permettre aux citoyens belges d'exprimer leur totale désapprobation quant à cette sentence et à cet acte de barbarie et de torture.

Nous voulons rester cohérents et nous devons donc prendre position. Quel signal clair pourrions-nous envoyer, dans le respect de la diplomatie, alors que des courants islamistes intolérants sont largement financés par l'Arabie saoudite, comme cela ressort d'enquêtes sur la radicalisation ?

Je rappelle que nous entretenons des relations commerciales avec ce pays et j'apprends par la presse que, dans quelques jours, la Belgique et des experts militaires seront présents au Salon de l'armement qui s'y tiendra.

Cette politique est-elle cohérente ? Quelles actions envisagez-vous d'entreprendre ?

Je sais que vous ne pratiquez généralement pas la langue de bois dans cette institution, mais que pouvez-vous faire par rapport à l'Arabie saoudite ?

M. Rudy Demotte, ministre-président. – Nous devons être clairs et fermes dans ce genre d'affaire. Nous sommes conscients de l'extrême gravité de l'attitude des autorités de l'Arabie saoudite dans cette sentence d'un autre âge à l'encontre de M. Raef Badaoui.

Cependant, comment pouvons-nous agir ? Nous n'avons pas signé d'accord bilatéral avec l'Arabie saoudite, qui ne fait pas partie de nos partenaires privilégiés. Nous n'avons pas de contacts directs avec ce pays ni d'échanges officiels ou contractuels dans le cadre de la coopération au développement. Nous ne disposons pas de leviers spécifiques à actionner en la circonstance.

Nous rejoignons évidemment la position de l'Union européenne, du Haut Commissariat de l'ONU aux droits de l'Homme et des États-Unis,

qui ont dénoncé sans ambages la flagellation de ce blogueur.

Ce sont des procédés d'un autre temps.

Nous avons aussi noté que ce 30 janvier, la justice saoudienne a repoussé pour la troisième fois, pour raison médicale, la poursuite de la flagellation de M. Badaoui. Ceci ne règle absolument rien au problème. Attendre qu'il guérisse d'une douleur pour mieux la lui infliger à nouveau est particulièrement cynique.

Nous souhaitons évidemment que les pressions de la communauté internationale conduisent à une issue conforme aux droits de la personne humaine. Nous demeurerons attentifs à l'évolution de la question.

Afin qu'un acte soit posé à la suite de votre question, je me propose, d'adresser un courrier à notre ministre fédéral des Affaires étrangères pour lui demander de continuer à intervenir. Il est important de faire savoir que l'opinion publique et les autres institutions publiques suivent le dossier et réclament la suppression de cette peine injuste et injustifiable.

Mme Hélène Ryckmans (ECOLO). – Monsieur le ministre-président, je vous remercie de votre volonté d'adresser un courrier au ministre fédéral puisque c'est effectivement à ce niveau-là que nous pouvons agir. Je vous invite aussi à envisager de réfléchir à nos livraisons d'armes à l'Arabie saoudite.

J'ai d'ailleurs l'intention d'interroger à ce sujet le ministre wallon chargé de l'International sur ces contacts avec l'Arabie saoudite. De plus en plus, des éléments probants indiquent que certains groupes djihadistes sont armés par l'Arabie saoudite. Ces groupes, comme Boko Haram, portent la désolation dans le centre de l'Afrique. Il y a certainement moyen de trouver des raisons d'agir dans les domaines de compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Wallonie-Bruxelles International est en partie impliquée dans des contacts commerciaux. Comme l'expérience avec d'autres pays l'a montré, l'utilisation de l'arme économique pour signifier notre réprobation serait certainement de nature à faire prendre conscience à l'Arabie saoudite que les gouvernements de notre pays ne sont pas dupes de son rôle et, surtout, ne peuvent accepter ces violations flagrantes des droits humains.

Je vous prie de nous envoyer une copie du courrier que vous adresserez au ministre fédéral. J'imagine que vous en adresserez également une copie à Amnesty International qui s'est particulièrement mobilisée sur cette cause.

M. Rudy Demotte, ministre-président. – Je voudrais simplement préciser que seule l'Agence wallonne à l'exportation et aux investissements a des compétences commerciales et non Wallonie-

Bruxelles International.

3.5 Question de Mme Joëlle Maison à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée « Soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'Association belgo-palestinienne (asbl) »

Mme Joëlle Maison (FDF). – Nous assistons à une recrudescence de l'antisémitisme et de l'islamophobie en France et en Belgique. L'actualité récente en est une tragique illustration. En qualité de responsables politiques, nous devons respecter les impératifs du vivre-ensemble en évitant d'opposer une communauté contre l'autre. Cet objectif doit également être poursuivi en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Dans ce contexte de tension croissante, tous les parlementaires de cette assemblée – et bon nombre de nos concitoyens – reçoivent mensuellement un magazine intitulé *Palestine* édité par l'Association belgo-palestinienne Wallonie-Bruxelles. Cette asbl publie également sa revue en ligne et reçoit des subsides de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

D'après l'article 3 de ses statuts, la raison sociale de cette association est de « susciter un large soutien à la cause du peuple palestinien par la diffusion d'informations et par tout autre moyen adéquat; fournir à ce peuple une aide humanitaire; contribuer à favoriser le rapprochement entre Arabes et Juifs, dont la coopération permettra la construction d'un Moyen-Orient pacifié et prospère; faire connaître l'art, la culture et l'histoire et tous les aspects de la vie du peuple palestinien. »

Les objectifs de l'association sont louables et j'y adhère totalement. Néanmoins, à la lecture du dernier numéro de leur mensuel, je ne peux que regretter son contenu, difficilement conciliable avec la mission annoncée de « contribuer au rapprochement entre les peuples arabe et juif, dont la coopération permettra la construction d'un Moyen-Orient pacifié et prospère ». Prosélyte, manichéen, visant à ôter toute légitimité à l'État d'Israël, ce contenu me semble difficilement compatible avec les impératifs du vivre-ensemble et du dialogue interculturel.

Monsieur le ministre-président, pourquoi continuer à subventionner une association dont les publications ne sont pas conformes à l'objet social? Quelle est la nature des liens entre cette association et les autorités palestiniennes? Y a-t-il d'autres associations proposant un point de vue différent? Si oui, sont-elles également subventionnées? Quelles sont les modalités de diffusion du mensuel *Palestine*? La Fédération Wallonie-Bruxelles exerce-t-elle un contrôle sur ce type d'association?

M. Rudy Demotte, ministre-président. – Ma-

dame Maison, en ces temps troublés, où la haine prend trop souvent le pas sur le dialogue, nous devons veiller à ce que les actions que nous soutenons favorisent le camp de la paix et, par là, le vivre-ensemble.

Mon administration ne relève aucune difficulté pour le soutien financier à l'Association belgo-palestinienne – l'ABP – qui diffuse le trimestriel *Palestine*.

Il est par ailleurs utile de préciser que le mensuel *Palestine* ne fait pas spécifiquement l'objet d'un soutien financier. C'est l'action de l'association dans son ensemble qui en bénéficie, l'ABP étant reconnue depuis le 1er janvier 2005 dans le cadre du décret de 2003 sur l'éducation permanente.

Précisons aussi qu'une fois une association reconnue en éducation permanente, le décret prévoit des contrôles annuels et des évaluations au terme d'un contrat-programme de cinq ans. Durant ce contrat-programme, l'administration effectue un contrôle annuel destiné à vérifier l'adéquation entre l'action de l'association et les critères du décret. L'évaluation finale, quant à elle, a lieu en dernière année de contrat-programme. Elle est destinée à proposer le renouvellement ou non.

À ce sujet, l'évaluation du premier contrat-programme de l'association a été favorable et a conduit à sa reconduction. Les contrôles annuels ne soulèvent pas de questions particulières. Voilà pour le cadre décretaal et l'évaluation de la conformité de l'action de l'ABP.

Concernant la nature des liens qui existent entre cette association et les autorités palestiniennes, l'administration n'a pas connaissance de liens spécifiques avec les autorités palestiniennes. L'association privilégie les contacts avec la société civile, que ce soit en Palestine ou en Israël.

Concernant d'autres associations proposant un point de vue différent, mon administration cite deux asbl. Premièrement, l'Union des progressistes juifs de Belgique (UPJB), également reconnue dans le cadre du décret, propose régulièrement des colloques sur la question du conflit israélo-palestinien. Une conférence organisée le 28 janvier 2015 en collaboration avec l'ABP avait pour objectif de mettre en lumière les différents types de liens que la Belgique entretient avec Israël et son économie, dans une perspective d'analyse critique et de développement d'une citoyenneté active.

Deuxièmement, le Centre communautaire laïc juif (CCLJ) apporte – par la production d'analyses et d'études – un éclairage sur l'internationalisation du conflit ou encore, l'implication et la responsabilité du Hamas dans le conflit.

Concernant les modalités de diffusion des publications du mensuel *Palestine*, je n'ai pas d'autre précision que le fait que celui-ci est diffusé par la

poste et sur le web.

Enfin, j'ai tenu à examiner la revue évoquée. Je constate que les articles donnent la parole à la société civile israélienne, que l'on y aborde les conclusions récentes du Tribunal Russell, que l'on fait la recension d'ouvrages scientifiques d'universitaires sur le conflit, etc. Parmi les auteurs figurent en outre des militants de la cause, à savoir des personnalités internationalement reconnues comme Michel Warschawski ou Marianne Blum. Les articles me semblent, certes, critiques vis-à-vis des décisions du gouvernement israélien sans qu'il soit question d'attaques *ad hominem* vis-à-vis de politiciens en particulier ou de critiques du peuple israélien lui-même.

Si je comprends votre souci de pacification de notre société, l'analyse de mon administration et ma propre lecture m'amènent à penser que le vivre-ensemble n'est pas mis en péril. Vivre ensemble, ce n'est en effet pas être d'accord sur tout. Vivre ensemble, c'est écouter l'autre dans le respect de ses positions pour autant que celles-ci respectent le cadre de principes et de valeurs qui nous sont communes.

Mme Joëlle Maison (FDF). – Je pense avoir une position très nuancée sur le conflit israélo-palestinien. J'ai voté de façon tout à fait inconditionnelle la reconnaissance de l'État palestinien, sans attendre le moment adéquat comme certains le souhaitent.

En revanche, j'ai été très étonnée en parcourant le contenu de cette revue reçue en décembre par voie postale. Après quelques recherches, j'ai parcouru les autres numéros et j'ai constaté des expressions choquantes comme « pogrom » et « apartheid », qui reviennent à plusieurs reprises. Je sais que ce mot est à la mode mais est-il adéquat de subventionner une revue qui l'évoque ? J'ai aussi lu le terme « génocide »... Il me semble que ces termes et expressions, que l'on retrouve d'ailleurs dans la majorité des articles, ne favorisent pas le dialogue interculturel et ne contribuent pas à pacifier les relations entre les peuples arabe et juif.

Face à ce genre d'expressions et d'articles très orientés, je m'attendais à lire le point de vue de politiques et personnalités israéliennes qui ont un discours nuancé – c'est d'ailleurs la majorité en Israël –, mais il n'en a rien été. Je n'ai pas vu non plus de mise en exergue particulière de l'art, de la culture et de l'histoire du peuple palestinien.

Tout cela m'a semblé peu approprié. On peut avoir des points de vue différents et malgré l'avis positif de la commission chargée de l'évaluation, je puis vous dire qu'avec toute la délicatesse et la nuance qui me caractérisent dans ce dossier délicat, j'ai trouvé que c'était extrêmement agressif. Cela ne peut en aucune manière respecter l'objet social de l'asbl subventionnée, à savoir, contribuer

au rapprochement entre les peuples arabe et juif, que du contraire.

3.6 Question de M. Jean-Luc Crucke à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée « Première rencontre avec son homologue flamand »

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Cette question peut être liée avec la question sur le comité de concertation.

Lors de la rencontre avec votre homologue flamand, qualifiée de première rencontre depuis la mise en place des équipes gouvernementales, il semble que vous ayez adopté certains points de vue communs, sur lesquels d'autres sont restés en désaccord.

J'imagine que vous avez parlé, entre autres, du bicommunautaire et du biculturel. Avez-vous défini un agenda et si oui, pourrait-il être communiqué au parlement ?

Je pourrais poser la même question pour les organes de concertation entre le niveau fédéral et les entités fédérées. Un procès-verbal ou un résumé des débats a-t-il été rédigé afin de suivre l'évolution de certains dossiers et les réflexions des uns et des autres ?

Y a-t-il un échéancier ? Les réunions ont-elles lieu avec une certaine régularité ou en fonction de l'actualité ?

M. Rudy Demotte, ministre-président. – Cette rencontre a eu lieu le 27 janvier dernier.

Sans surprise, le premier thème abordé a été le radicalisme, comme ce fut le cas, étant donné l'actualité, lors de toutes les rencontres inter-fédérales. Plus précisément, nous avons décidé de poursuivre la collaboration avec les différentes entités du pays, Geert Bourgeois lui-même s'y est engagé.

Les deux entités ont également souhaité évoquer la question du Conservatoire royal de Bruxelles. L'accord de majorité fédéral confirme l'engagement à participer à sa rénovation, à concurrence d'un tiers des frais. Il s'agit de lier cet engagement au lancement du plan directeur, « masterplan », pour que la société anonyme puisse agir. Cette rencontre m'a aussi permis de redire à la Flandre que le modèle de financement du Conservatoire devait rester unique.

Nous avons également traité de l'expansion des capacités d'éducation à Bruxelles. Les deux entités ont fait part de leurs projets et resteront en contact. L'engagement consiste à échanger nos agendas au fur et à mesure. Lorsque le gouvernement flamand abordera les points s'y rapportant, il nous le signalera.

Quant à la question de la convention-cadre sur

la protection des droits des minorités nationales, je n'ai pas raté l'occasion de rappeler à Geert Bourgeois qu'il reste encore entre nous de *petits* différends. Le ministre-président flamand m'a répondu qu'on ne pouvait nier que les positions franco-phones et flamandes étaient diamétralement opposées. Il ne repousse cependant pas tout dialogue du revers de la main, même s'il ne prend pas d'engagement sur des conclusions à tirer ou une solution à espérer. Je n'ai pas entendu de *non possumus* absolu.

En réalité, l'approche flamande est guidée par la crainte que la question de la protection des minorités n'ouvre un débat territorial. J'ai essayé de donner des éléments d'appréciation. L'approche territoriale et l'approche de protection des minorités ne sont pas inconciliables. Certaines questions peuvent être débattues au-delà des territoires. Nous avons la faculté de discuter des droits autrement qu'attachés à des prescriptions territoriales. Nous en sommes là. Une porte est ouverte. Je ne me prononcerai pas sur nos chances d'aboutir.

Nous avons déjà abordé aujourd'hui l'impact socioéconomique des décisions des entités fédérales et fédérées sur les pouvoirs locaux. La désolidarisation n'est pas souhaitée. Les moyens des pouvoirs locaux doivent être préservés. Ils pourront ainsi accomplir leurs missions au service de la population. Certaines d'entre elles sont en aval des missions de notre Fédération, en matière scolaire, culturelle et sportive par exemple. Il n'y a pas de discontinuité.

Je me suis joint à d'autres pour dire la nécessité d'analyser, sur le plan macroéconomique, financier et budgétaire, l'impact des normes européennes. Ces normes ont des conséquences sur les pouvoirs locaux. Nous devons porter ensemble ce dispositif. Nous devons désigner des experts dans les pouvoirs locaux et leur mode de financement spécifique.

Le Conseil de stabilité financière (CSF) devra également fournir dans les délais une note méthodologique qui arrête les données statistiques. Aussi longtemps que nous ne disposons pas de chiffres sur les trajectoires générales et les entités locales, nous ne savons pas qui porte l'effort. Nous pourrions avoir de mauvaises surprises. Ces statistiques ne sont pas uniquement des chiffres abstraits. Ils seront le départ de la discussion des stratégies budgétaires.

Mes équipes sont particulièrement attentives au suivi de ces dossiers. Les réunions ne seront pas régulières. Entre ministres-présidents, les contacts de courtoisie ont lieu sans être programmés régulièrement. Nous sommes la dernière entité à avoir rencontré, pour des raisons d'agenda, le ministre-président flamand. Par contre, les comités de concertation se tiendront désormais une fois par mois.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Monsieur le ministre-président, tous les dossiers n’ont pas progressé mais nous savons que certains sont plus sensibles que d’autres. Je note que le ministre-président emploie une locution latine depuis qu’il a rencontré son homologue du nord du pays : *non possumus* ! Je ne peux qu’espérer que ces contacts, même irréguliers, permettront de faire avancer les dossiers dans lesquels la communication est essentielle.

3.7 Question de M. Jean-Luc Crucke à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée « Rationalisation du parc immobilier francophone à l’étranger »

M. Jean-Luc Crucke (MR). – À plusieurs reprises, la presse a évoqué la vente, la cession de bâtiments dont nous sommes propriétaires à l’étranger et qui non seulement accueillent des fonctionnaires représentant la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Région wallonne ou la Région bruxelloise, mais ont également une valeur historique et patrimoniale. Plus la valeur d’un bâtiment est grande, plus l’enjeu budgétaire est élevé. Par les temps qui courent, la tentation de vendre des bijoux de famille peut être grande !

Afin d’atteindre les objectifs budgétaires, la rationalisation du patrimoine immobilier, notamment à l’international, est envisagée par les entités fédérées. En ce qui concerne la Fédération Wallonie-Bruxelles, il semble que la vente du bâtiment mythique sur le boulevard Saint-Germain à Paris ait été évoquée. Plus d’un nous envie certainement de disposer d’un tel bâtiment, à deux pas de l’Assemblée nationale. Mais il ne s’agit pas du seul ! Sommes-nous réellement dans une phase de vente de notre patrimoine immobilier ? Quid pour l’organisation des services hébergés ? Cela signifie-t-il leur disparition ou une réorganisation ? Vend-on pour relouer les locaux, fameuses opérations parfois décriées mais qui ne manquent pas d’intérêt sur le plan budgétaire ?

M. Rudy Demotte, ministre-président. – Je tiens à rappeler que la Fédération Wallonie-Bruxelles ne s’engagerait pas sans un audit financier sur les avantages et les inconvénients d’une telle opération. J’ai été le premier à dire – avec l’âge je deviens de plus en plus immodeste ! – qu’il fallait examiner l’avantage de cette revente. J’avais l’impression que le débat n’était alors envisagé que sous l’angle de la théorie : revendre ou ne pas revendre ? Si l’opération rapporte et qu’au final on gagne financièrement et géopolitiquement, je n’ai rien contre. Par contre, si l’on revend sur la base du principe sans en tirer d’avantages, je n’en vois pas l’intérêt. Il s’avère après un rapport réalisé par WBI que la vente de ce bâtiment ne nous rapporterait ni politiquement ni financièrement. Dans ces conditions, je vous rassure, nous ne vendrons pas !

Nous avons examiné le patrimoine dont nous disposons. Je n’entrerai pas dans les détails. Votre question est en effet plus politique que technique. Je vous épargne dès lors la logorrhée qu’on m’avait préparée !

En faisant le tour du propriétaire, nous nous sommes interrogés à propos de notre bâtiment à Québec. L’opportunité de vendre la maison qui abrite la résidence du délégué Wallonie-Bruxelles dans la ville de Québec est à l’étude. Une mission technique s’y rend à la fin du mois car nous voulons étayer notre décision sur un rapport. C’est une propriété de la Région qui a été transférée à l’Agence wallonne à l’exportation (Awex), qui est aujourd’hui détentrice du droit réel. L’Awex a mis cette résidence à disposition du délégué Wallonie-Bruxelles. Nous payons un loyer et, en échange, nous entretenons le bâtiment « en bon père de famille ». Tels sont les termes de l’accord et les modalités de fonctionnement. Nous étudions actuellement la possibilité d’un déplacement de notre délégué vers Montréal. Nous envisageons de regrouper en un même espace la délégation Wallonie-Bruxelles, les bureaux de l’attaché économique et commercial, ce qui permettrait de renforcer la visibilité de notre représentation à l’étranger, objectif que je défends depuis des années. La cohésion entre les politiques de développement économique et de présence diplomatique à l’étranger me paraît essentielle. J’estime que la diplomatie coupée de l’économie n’est pas efficace. Dans cette logique, le coût de location et d’entretien d’une nouvelle résidence doit se situer dans une fourchette de prix comparable à la précédente. Nous n’engagerons pas des frais supérieurs aux avantages acquis.

Pour le reste, dans ses missions internationales, la Fédération Wallonie-Bruxelles est propriétaire ou co-propriétaire de plusieurs structures. Ces propriétés dépendent, comme celle que je viens d’évoquer, d’imbrications institutionnelles et de différents propriétaires. Elles ne sont donc pas directement liées au WBI.

Pour conclure, aucune contrainte budgétaire ne peut être assignée spécifiquement à ces dossiers d’implantation à l’étranger. Lorsqu’un bâtiment est vendu dans le cadre des normes Sec, c’est une opération financière, ce qui n’est pas le cas ici. Dans un souci de bonne gestion publique, nous restons attentifs à une efficacité maximale.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Je vous remercie, monsieur le ministre-président. Il serait intéressant d’avoir le rapport du WBI. Je retiens que le bâtiment de Paris est sauvé, que pour la maison de Québec, il y aura éventuellement un transfert vers Montréal. Pour les autres résidences, les normes Sec ne présentent pas que des désavantages. Elles peuvent parfois sauver des bâtiments. Sans plus-value, pourquoi les vendre ? Nous pouvons ainsi éviter la spéculation et les garder dans le patrimoine de la Fédération.

3.8 Question de M. Gilles Mouyard à M. Rudy Demotte, ministre-président, intitulée « Situation des principaux ensembles et orchestres francophones »

M. Gilles Mouyard (MR). – Monsieur le ministre-président, si je n’interroge pas Mme Milquet en charge de la Culture, c’est parce que j’aimerais aborder avec vous les accords de coopération entre niveaux de pouvoir et l’image internationale des grands orchestres francophones.

La partie francophone de notre pays et Bruxelles comptent actuellement de nombreux orchestres de grande qualité. Certains dépendent de l’État fédéral, d’autres de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ces institutions sont financées presque exclusivement par les pouvoirs publics. Depuis quelques années, une politique de non-indexation des subventions entraîne une baisse des recettes et donc parfois une diminution du nombre de personnes employées par ces ensembles et orchestres.

Ces ensembles et orchestres sont une image de marque pour la Fédération Wallonie-Bruxelles. Avez-vous des discussions à ce sujet avec le gouvernement fédéral et au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles ?

Nos musiciens sont aussi de très bons ambassadeurs de la culture francophone belge. Avec la baisse des moyens, leurs représentations internationales pourraient être réduites, ce qui serait préjudiciable pour notre renommée.

Quelles aides la Fédération Wallonie-Bruxelles offre-t-elle pour la mobilité et les tournées internationales ?

M. Rudy Demotte, ministre-président. – En tant que chef d’orchestre de ce gouvernement, je vous remercie de me donner la baguette mais je ne ferai pas de fausse note en me substituant à la ministre de la Culture.

En revanche, la diffusion internationale de nos artistes relève de mes responsabilités, principalement dans le cadre de l’aide à la mobilité.

Compte tenu des coûts engendrés par la mobilité des artistes, cette aide est indispensable. Ils doivent en effet se rendre à des festivals, participer à des marchés qui mettent nos talents en exergue ou être présents dans des lieux emblématiques. C’est là que se trouvent les programmateurs nationaux et internationaux. Mes crédits peuvent assurer une aide directe à cet effet.

Il s’agit d’un crédit spécifique WBI qui concerne les arts de la scène – musique, théâtre et danse –, le cirque, les arts de la rue et les arts visuels. Pour 2014, le budget initial de ce programme s’élève à 561 000 euros et à 615 137 euros pour 2015. Il est accessible aux ensembles classiques et chaque demande d’aide à la mobilité émanant d’un orchestre ou d’un ensemble est

examinée par la commission consultative de WBI. Celle-ci, composée d’experts extérieurs et de représentants du ministère en charge de ces matières, se réunit tous les deux mois.

Pour le secteur de la musique, en 2014, l’aide à la mobilité a coûté 155 000 euros, dont 62 500 euros pour les orchestres et ensembles francophones. WBI dispose, toujours pour la musique, de trois programmes « complémentaires », en collaboration avec l’Agence Wallonie-Bruxelles Musique. Ces programmes visent la promotion de l’enregistrement sonore, l’accueil de programmateurs et de professionnels étrangers en Wallonie et à Bruxelles à l’occasion de manifestations spécifiques et les aides à la tournée qui couvrent les frais liés à la production, à la coproduction et à la promotion des tournées. À titre d’exemple, le quatuor « Astoria » a réalisé plusieurs dates en Grèce dans le cadre de ce programme .

À cela s’ajoutent des aides extraordinaires qui permettent de renforcer l’image de marque de nos ensembles. Je songe à la sixième édition du Festival international de musique symphonique à Alger en septembre dernier, au Théâtre National algérien. L’Orchestre Royal de chambre de Wallonie a donné deux concerts à cette occasion, dont le concert d’ouverture, en collaboration avec l’Orchestre symphonique algérien. Cela a également permis un dialogue des cultures. Depuis, de nouvelles collaborations entre les deux orchestres sont envisagées.

Je peux également vous annoncer que le Centre Wallonie-Bruxelles à Paris prépare, en collaboration avec Wallonie-Bruxelles Musique, une opération de promotion de la musique classique, ancienne et contemporaine, qui sera programmée à la mi-juin de cette année. Pour la circonstance, quatre à six ensembles vont être présentés au public et au milieu professionnel pour favoriser le développement de leur carrière en France, voire sur d’autres territoires.

Cela démontre que notre Fédération s’investit pleinement dans la promotion et la diffusion de nos artistes à l’étranger et que les orchestres et ensembles musicaux font partie intégrante de notre politique. J’ajouterai enfin que nous disposons d’un nouvel outil : les coopérations transfrontalières avec la Flandre. Sur la base de programmes d’échanges, nous avons désormais des contacts dans ce domaine avec la Flandre.

M. Gilles Mouyard (MR). – Monsieur le ministre-président, votre réponse très complète permet de clarifier les axes possibles de promotion internationale de notre culture et plus spécifiquement de notre musique.

Parmi les chiffres que vous avez cités, j’ai retenu que sur un budget de 560 000 euros, seuls 155 000 euros avaient été utilisés.

M. Rudy Demotte, ministre-président. – Je fai-

sais référence au secteur musical, il reste les autres secteurs qui relèvent de la même enveloppe. Tout est utilisé.

M. le président. – Voilà qui clôt l'heure des

questions et interpellations.

– L'heure des questions et interpellations se termine à 15 h 50.